

Image not found or type unknown



Interdiction de territoire

Par **marafay**, le **14/09/2010 à 22:48**

Bonjour, je suis un algérien j'ai été reconduit à la frontière en novembre 2007 et je me suis marié avec une française en décembre 2009 et j'ai été au consulat de France à Annaba en Algérie la semaine dernière et j'ai su que j'ai une interdiction de territoire de 5 ans. Je veux savoir si je peux faire appel à ce jugement et comment et comment faire. Je vous prie de me répondre je suis un peu fatigué de chercher et merci beaucoup

Par **Massilienne**, le **18/09/2010 à 01:05**

si tu es en algérie, ça me paraît très difficile...

Par **amajuris**, le **18/09/2010 à 09:42**

bonjour, votre mariage ne change rien concernant votre interdiction du territoire français. Votre mariage a-t-il été transcrit sur les registres d'état civil français ? CDT

Par **marafay**, le **18/09/2010 à 12:35**

bonjour, d'abord pour Massilienne je vous informe que pour faire appel il faut être hors de territoire français. Et pour amajuris mon mariage n'est pas encore transcrit en France mais ça va pas tarder j'espère et si c'est comme vous dites que ça change rien alors c'est ce que

vous avez une autre idée rnmerci a vous deux de votre réponse